

PROCURATION | SÉANCE D'AFFECTATION

Convention collective 2020-2023 - Personnel de soutien

La procuration doit être utilisée à des fins **exceptionnelles** pour lesquelles l'employé n'est pas en mesure de se présenter pour effectuer un choix de poste. L'employé doit désigner une **personne de confiance** tel qu'un collègue, un membre de sa famille ou un ami. La procuration doit parvenir à l'employeur et au syndicat le plus tôt possible. L'employeur et le syndicat se réservent le choix de refuser une procuration si la situation n'est pas exceptionnelle.

Nom de l'employé : _____ Matricule : _____

Établissement : _____ Numéro de poste : _____

Corps d'emploi : Choisissez un élément.

Numéro de téléphone pour me rejoindre : _____

Raison de l'absence : _____

Par la présente, j'autorise _____ à faire un choix pour moi parmi ceux identifiés lors de la séance d'affectation du _____. Je comprends que la personne mandatée ne pourra effectuer plus de deux (2) choix en mon nom.

Ligne	No. du poste	Établissement	Nombre d'heures

Advenant l'impossibilité de faire un choix parmi les postes identifiés ci-haut, j'autorise la personne mandatée à effectuer un choix en considérant les informations suivantes :

Établissement	Nombre d'heures

Je désire obtenir un poste compatible avec le corps d'emploi suivant :

- Technicien en éducation spécialisée
 Éducateur en service de garde
 Préposé aux élèves handicapés

Signature de l'employé(e) : _____ Date : _____

Veuillez retourner cette procuration par courriel à srh.soutien@csdps.qc.ca et d55.spsps@lacsq.org